SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue exceptionnellement par visioconférence vu l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie du coronavirus interdisant tout regroupement, **le jeudi 30 avril 2020** de **18 h 30** à **19 h 10**, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur **Gino Cyr**.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE LES CONSEILLERS SUIVANTS :

2020-04-30 Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Le conseiller Christian Moreau a motivé son absence.

Assistent également à la séance, par visioconférence : Madame Suzanne Chapados, greffière et Monsieur Kent Moreau, directeur général.

++

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Projet prioritaire nécessitant l'approbation du règlement d'emprunt numéro V-702/04-20
2. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt numéro V-702/04-20 décrétant une dépense et un emprunt de 132 000 $ pour le redressement des infrastructures routières de la municipalité (PAVL)
3. Programme d'élimination des raccordements inversés — Octroi de contrat
4. Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) — Caserne incendie
5. Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec Volet 1 (CPRQ) — Demande d'aide financière
6. Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec Volet 1 (CPRQ) — Engagement de la Ville
7. Période de questions
8. Levée de la séance

++

092.04-20 PROJET PRIORITAIRE NÉCESSITANT L'APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO V-702/04-20

ATTENDU que l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux a suspendu toute procédure référendaire, pendant l'état d'urgence sanitaire, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

ATTENDU que cet arrêté prévoit que la procédure référendaire d'un acte désigné prioritaire est remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable par un avis public et tout acte pris à la suite d'une telle procédure de remplacement n'est pas soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que le règlement V-702/04-20 décrète une dépense et un emprunt de 132 000 $ pour le redressement des infrastructures routières de la municipalité pour des travaux de voirie, le remplacement de ponceaux, rue Saint-Pierre, chemin Saint-Hilaire, route de Petit-Pabos;

ATTENDU que ce règlement devrait normalement être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU que l'objet de ce règlement est jugé prioritaire par le conseil et qu'il souhaite que le processus d'approbation de ce règlement se poursuive;

2020-04-30 **EN CONSÉQUENCE,**

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil désigne le règlement V-702/04-20 comme prioritaire;

QU' : Une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

093.04-20 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO V-702/04-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 132 000 $ POUR LE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ (PAVL)**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de cette séance, une copie du projet de règlement d'emprunt numéro V-702/04-20 décrétant une dépense et un emprunt de 132 000 $ pour le redressement des infrastructures routières de la municipalité;

Le conseiller **Denis Beaudin** fait le dépôt dudit projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement à cet effet sera adopté, *avec dispense de lecture*.

(Document versé au dossier « Règlement V-702/04-20 »)

094.04-20 **PROGRAMME D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS — OCTROI DE CONTRAT**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Dans le cadre du programme d'élimination des raccordements inversés, le conseil municipal octroie le contrat de réalisation du plan d'action à Tetra Tech QI inc. pour la somme de 3 275 $.

095.04-20 **PROGRAMME DE RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) — CASERNE INCENDIE**

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière au Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) dans le cadre du projet d'acquisition et de transformation d'un bâtiment commercial en caserne incendie.

096.04-20 **PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX DU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC VOLET 1 (CPRQ) — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

2020-04-30 Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil municipal autorise le directeur de la Maison de la Culture de Grande-Rivière à faire le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec Volet 1 (CPRQ) dans le cadre du projet « Un lendemain pour notre église ».

097.04-20 **PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX DU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC VOLET 1 (CPRQ) — ENGAGEMENT DE LA VILLE**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le conseil municipal manifeste son intérêt quant à l'acquisition éventuelle du bâtiment actuel de l'église Assomption Notre-Dame de Grande-Rivière dans le cas d'une conclusion positive du projet « Un lendemain pour notre église » et si le tout s'avère financièrement réalisable.

--- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

098.04-20 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire	Suzanne Chapados, Greffière